

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 13 (1933)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Le tourisme automobile en Suisse  
**Autor:** Junod, A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-889219>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel  
de la

Chambre de Commerce suisse en France  
16, Avenue de l'Opéra

Juin 1933

Paris-I<sup>er</sup>

Treizième Année. — N° 6

Téléphone :  
Opéra 90-68

Adresse télégraphique :  
Commersuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse fait suite  
au Bulletin mensuel de la Chambre de  
Commerce Suisse en France

Le numéro : 3 fr.  
Abonnement annuel : 30 fr.  
(argent français)  
Chèques postaux Paris 32-44

## SOMMAIRE

### PREMIÈRE PARTIE

#### LE TOURISME D'ÉTÉ EN SUISSE

Le Tourisme Automobile en Suisse, Dr JUNOD.....	115
Plages Suisses, Yvonne BRÉMAUD.....	117
Ski estival dans le Massif de la Jungfrau G.P.....	121
DOCUMENTATION PRATIQUE :	
Horaires et prix des billets des principales lignes de chemins de fer entre Paris et la Suisse....	123
Carte ferroviaire de la Suisse.....	122

### DEUXIÈME PARTIE

#### DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Dénonciation de la Convention de Commerce Franco-Suisse .....	124
Le Premier Congrès International des Echanges, BOLLIER .....	124
Les résultats commerciaux de la Foire de Bâle 1933, Dr MEILE .....	126
La participation suisse à la Foire de Lyon 1933, BEGUELIN .....	127
Le marché des machines dans le Sud-Est de la France, CHABLOZ .....	131
Le dépôt des marques de fabrique ou de commerce, GENTIZON .....	131
Questions douanières.....	133

Pages

## PREMIÈRE PARTIE

# Le Tourisme automobile en Suisse

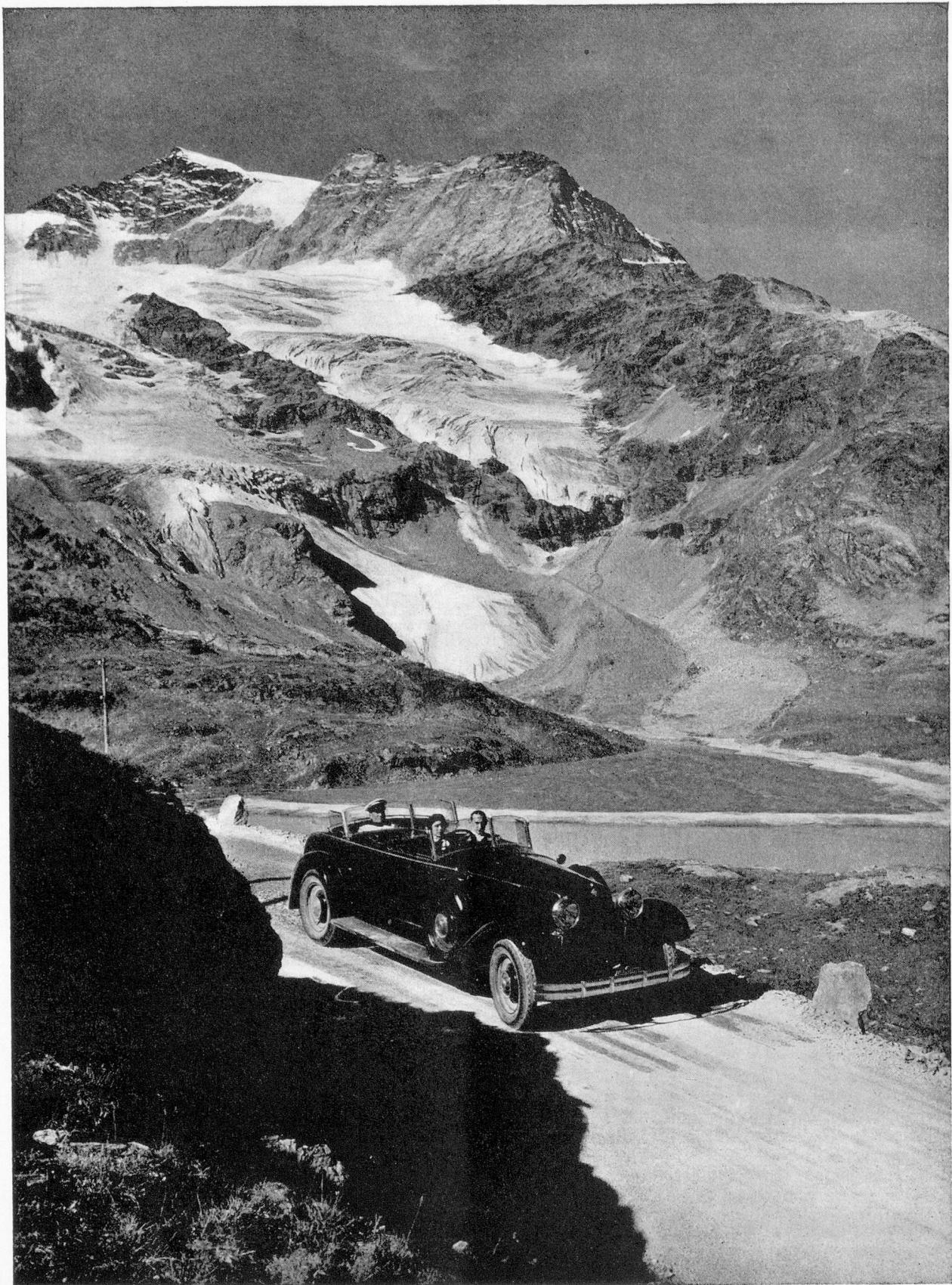
Si nous prenons en considération le caractère montagneux de l'ensemble de la Suisse, la difficulté d'y trouver des routes à faible rayon et sans pentes trop prononcées, chacun admettra, en thèse générale, que *le tourisme automobile peut être pratiqué en Suisse dans des conditions qui égalent celles des autres pays*. Faisons une réserve et précisons qu'il s'agit ici de *tourisme* et non pas de randonnées à toute vitesse, ce qui est pratiquement impossible, à moins de courir le risque de se casser la tête et de mettre en danger les autres usagers de la route.

Que désire le « touriste » ? S'il est bien avisé, il ne cherchera pas à dévorer l'espace; il voudra, au contraire, jouir du paysage, s'arrêter dans les villes et les bourgs, flâner le long du chemin à l'instar du piéton. A cet égard, la Suisse se prête merveilleusement au tourisme automobile, car on ne trouve nulle

part ailleurs, sur un espace aussi restreint, tant de beautés naturelles et de souvenirs historiques. Dans aucun autre pays, non plus, il n'existe une organisation hôtelière aussi perfectionnée et aussi répandue. Où qu'on s'arrête, fût-ce même dans un petit village, on peut être assuré d'y trouver le gîte et le couvert, dans des conditions de propreté remarquables. La panne est donc moins à craindre que dans les contrées à population clairsemée, où les localités ne sont pas, comme en Suisse, partout en bordure de la route.

Un gros grief fait autrefois à la Suisse en matière d'automobilisme était l'absence d'une législation unique sur la circulation automobile, car, jusqu'en janvier 1933, il existait en Suisse à peu près autant de lois et de règlements que de cantons.

En vertu de la nouvelle loi fédérale sur la circulation des véhicules automobiles, le terri-



ROUTE DE LA BERNINA (Grisons)

Photo. Steiner, St-Moritz.

toire de la Suisse forme une unité complète et, sauf certaines restrictions pour quelques routes de montagne, les dispositions législatives et réglementaires sont les mêmes sur toute l'étendue du pays. Les vitesses maximales ont été abolies, mais il est naturel que chaque automobiliste ait intérêt, surtout dans les régions montagneuses et sur les routes alpestres, à limiter la vitesse. Il suffit d'avoir traversé les merveilleux passages alpestres du Grimsel (2.176 m.), de la Furka (2.431 m.), du Simplon (2.009 m.), du Bernardin (2.063 m.), du Grand Saint-Bernard (2.472 m.), du Pillon (1.550 m.), de la Flüela (2.386 m.), du Julier (2.287 m.), avec leurs innombrables lacets, pour saisir que la prudence est de toute nécessité, d'autant plus qu'il faut toujours compter avec les novices qui sont souvent aussi des imprudents. Ajoutons néanmoins que les routes alpestres sont praticables sans danger aux automobiles, puisqu'elles sont toutes desservies par les lourds autocars postaux transportant plus de vingt voyageurs, circulant en nombre croissant de saison en saison, sans qu'il soit jamais arrivé un accident de quelque gravité. On est donc autorisé à affirmer que la Suisse se prête admirablement au tourisme automobile, ce que démontrent au surplus les progrès accomplis dans ce domaine pendant les dernières années. Cette constatation est à la louange de la construction des routes comme aussi de l'Administration fédérale des postes.

En 1932, 197.537 voitures automobiles sont entrées, à titre provisoire, en Suisse, contre 179.189 en 1931, et pourtant la saison de tourisme de 1932 a particulièrement souffert de la crise; mais tandis que le trafic du chemin de fer a fortement diminué, celui des autos a continué son ascension.

Parmi les mesures destinées à faciliter l'entrée des automobilistes en Suisse pour y faire un court séjour, s'ils ne sont pas en possession d'un triptyque ou d'un carnet de passage, indiquons *la carte d'entrée provisoire* qui les autorise à rester 10 ou 20 jours en Suisse pour le prix de 2 ou 4 francs.

La saison d'été est la période la plus favorable pour les voyages en Suisse, surtout si l'on veut faire de belles randonnées dans les Alpes. Les passages qui atteignent jusqu'à 2.400 mètres sont parfois plus élevés que les glaciers, mais ils ne sont généralement ouverts que du milieu de juin au commencement d'octobre. Les randonnées printanières ou automnales, sur le Plateau suisse et les rives des lacs, ont aussi leur charme.

Les intérêts et le développement du tourisme automobile sont défendus en première ligne par ceux qui pratiquent ce sport, en particulier par le Touring-Club de Suisse et l'Automobile-Club de Suisse. Les efforts de ces groupements sont soutenus par tous les intéressés au mouvement des étrangers et tout spécialement par l'*Office National Suisse du Tourisme*, à Zurich, dont le but est de concentrer toutes les forces et organisations opérant en Suisse dans le domaine du tourisme. Son service d'informations par correspondance est à la disposition gratuite de tous les automobilistes qui peuvent être assurés de rencontrer en Suisse le meilleur accueil et d'y trouver des hôtels dont la réputation n'est plus à faire.

D<sup>r</sup> A. JUNOD,  
Directeur de l'*Office National Suisse du Tourisme*.

## PLAGES SUISSES

Il y a quelques années, ces deux mots accolés auraient fait sourire les fervents de la natation, du bain de soleil et du canotage aussi bien à voile qu'à rames. Aujourd'hui, quand on est au courant du magnifique effort et des réalisations faites par la Suisse pour posséder des plages et des établissements balnéaires qui contentent et satisfont les baigneurs les plus difficiles, on ne peut qu'admirer une pareille réussite.

Réussite d'autant plus complète que la plage suisse possède un « facteur » puissant d'hygiène et de santé qui n'est point à dédaigner. J'ai dit : son attitude.

La plage suisse réunit ces deux agréments : les bienfaits de la nage et du bain de soleil, augmentés des bienfaits d'une altitude moyenne qui est désirée par tant de touristes, de voyageurs, auxquels le manque d'altitude, malgré la brise marine, est peu recommandé.

S'ébattre dans une eau tiède, se reposer sur un sable brûlant, la tête à l'ombre d'un parasol, tandis qu'une jolie soubrette apporte un « thé com-

plet » servi dans les règles de l'art, respirer un air pur, adorablyement léger et avoir en face de soi une montagne boisée comme le Monte Tamaro ou blanche comme la Dent du Midi, est une sensation de « vacances » la plus exquise qui soit.

La Suisse : pays de montagnes, pays de lacs. Sa montagne a été chantée de tous temps; ses lacs étaient nommés en passant pour leurs eaux bleues, limpides et fraîches, mais jamais comme une source de sport et d'hygiène.

Maintenant, il n'est plus un lac, grand ou petit, qui ne puisse s'enorgueillir d'un établissement de bains pourvu des derniers perfectionnements modernes et d'un confort si... attachant que l'on ne quitte plus le sable lacustre pour la « varappe » vertigineuse.

A vol d'oiseau, jetons un regard sur ces longues théories de cabines qui abritent toute une jeunesse impatiente d'arborer ou le maillot collant ou le chic pyjama de plage.

Au Tessin, choisissez entre le *Lido de Lugano*, celui de *Locarno* ou encore celui d'*Ascona*. Tous